



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 septembre 2023
Convocation du : 22 septembre 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-huit septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Martine DUBREU, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie TANGHE

DE23.128

FINANCES

**AVANCE REMBOURSABLE A L'AGENCE DE L'EAU
RECTIFICATION IMPUTATION BUDGÉTAIRE**

Autorisation - Approbation

380

Le 21 novembre 2013, la Ville d'Armentières a conclu une convention avec l'Agence de l'eau portant sur le versement d'une participation financière de 21 396 € se composant comme suit :

- 15 560 € d'avance remboursable en 20 annuités d'un montant de 778 € chacune
- 5 836 € de subvention

Cette participation a été versée en 2017 dans le cadre de la mise en place d'une noue paysagère sur le site de la friche « Breuvert 5 ».

La collectivité a enregistré les 2 versements au crédit du compte 1328 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables » et mandate ses remboursements au compte 1328 également.

Cependant, l'avance remboursable versée par l'Agence de l'eau à la Ville d'Armentières aurait dû être portée au crédit du compte 16818 « Autres emprunts et dettes assimilées », permettant ainsi de retracer les emprunts souscrits auprès d'organismes d'assurances et de prêteurs divers qui ne sont pas des organismes financiers.

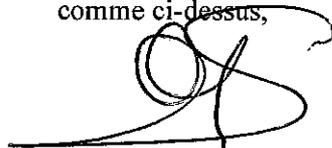
Par délibération DE23.080 du 22 juin 2023, la Ville d'Armentières a demandé au comptable public d'effectuer le transfert du compte 1328 vers la subdivision du compte 16818.

Il convient aujourd'hui de préciser le montant de ce transfert : il est de 11 670 € (15 560 € - 3 890 € remboursements effectués).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander au comptable public d'effectuer le transfert de 11 670 € du compte 1328 vers la subdivision du compte 16818.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

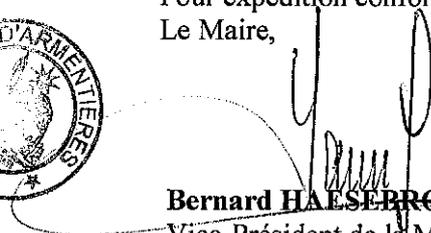
Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Sophie TANGHE
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille